



PROJET D'OMBRIÈRES AGRIVOLTAÏQUES LA CONCERTATION CONTINUE



L'installation des ombrières agrivoltaïques s'inscrit sur un territoire en pleine transition climatique, sociale et agricole. Depuis plusieurs années, les constats sur le territoire ont amené à questionner la viabilité de l'agriculture face aux changements en cours. Les nombreux épisodes climatiques extrêmes, de moins en moins exceptionnels, couplés à la récente flambée des prix des carburants, de l'énergie et des intrants menacent le système en place depuis des années, tourné vers l'échelle globale. Ces tendances amènent les acteurs locaux à poser la question suivante : comment le projet permet à l'agriculture de retrouver sa place au cœur du territoire et de le dynamiser ?

Le projet d'ombrières agrivoltaïques du Quercy (des Causses du Quercy au Quercy blanc), initié via l'association syndicale autorisée (ASA) d'irrigation du plateau de Sérignac est développé par la société TSE. TSE (acteur indépendant de l'énergie solaire) a été choisie pour différentes raisons : premièrement, la structure proposée permet le maintien de toute production agricole déjà en place, en permettant le passage de tout engin agricole ; puis, elle intègre un système d'irrigation performant, permettant de limiter la consommation d'eau.

La société TSE et l'ASA souhaitent construire, avec tous les acteurs du territoire (agriculteurs, communes, chambres d'agriculture, citoyens, ...), un projet permettant de bâtir une économie agricole résiliente face au changement climatique, de produire une énergie propre, de protéger les cultures et d'optimiser l'irrigation.

Après une présentation en 2021 du projet aux communes concernées, la société TSE a initié une concertation et a fait appel à la société toulousaine indépendante Acceptables Avenirs pour l'organiser et l'animer.

LA CONCERTATION

La phase de co-construction du projet initiée en juin 2022 se poursuit jusqu'à la fin de l'année. Trois journées d'information et trois ateliers se sont déroulés en juin et en juillet à Tournon-d'Agenais (Lot-et-Garonne), Sérignac (Lot), Mauroux (Lot) et Roquecor (Tarn-et-Garonne).

Ces temps de dialogue sont ouverts à l'ensemble des habitants du territoire qui sont informés via les mairies concernées et la presse.

Des livrets de concertation sont remis aux participants, aux mairies des communes concernées et envoyés sous format électronique aux personnes qui le demandent à concertation@acceptablesavenirs.eu.

Ces livrets recueillent les questions, remarques et propositions de toutes et tous. TSE s'est engagée à répondre à toutes les questions écrites et à analyser objectivement toutes les propositions portant sur des évolutions du projet.

Trois prochains ateliers prévus la première quinzaine de novembre se concentreront autour :

- d'illustrations représentant les ombrières au sein du territoire (photomontages) ;
- de photographies et d'un film du premier projet d'expérimentation d'ombrières agrivoltaïques ;
- de réponses aux 112 premières questions recensées dans les livrets.

Une période de notation des suggestions d'évolution du projet sera ensuite proposée à l'ensemble des acteurs et habitants du territoire.

TSE rendra compte de tous les retours de cette phase de co-construction. Il présentera et expliquera ses choix pour le projet qui sera soumis pour demander les autorisations lors d'une **restitution publique début 2023**.

LES OMBRIÈRES ET L'AGRICULTURE



Les ombrières de TSE proposent une solution technologique innovante à cette crise climatique, agricole et énergétique.

Elles ont été conçues dans l'optique de répondre aux prescriptions de l'ADEME qui qualifie un projet d'agrivoltaïque si la production et le revenu agricoles sont maintenus voire améliorés.

Les structures offrent donc des dimensions suffisantes (5 m de hauteur, 27 m de largeur entre-poteaux) permettant le passage des engins agricoles. Les panneaux solaires sont fixés sur des trackers suivant la course du soleil, offrant un ombrage tournant et partiel bénéfique aux cultures et à l'élevage. Cet outil agricole permet de limiter les impacts de grandes chaleurs ou de gel et de mieux gérer l'irrigation des parcelles.

A la demande des ASA d'irrigation et de leurs adhérents, une solution d'irrigation a été intégrée à l'ombrière afin de proposer une gestion optimisée de la ressource en eau.

De plus, afin d'apporter aux exploitants agricoles des données agronomiques précises quant au comportement des cultures sous les ombrières, TSE a développé, en collaboration avec les chambres d'agriculture, l'INRAE, des instituts techniques spécialisés et l'école d'ingénieurs de PURPAN (Toulouse), un programme de sites d'expérimentations sur l'ensemble du territoire français. Les résultats sont ensuite analysés par des experts en génie végétal et animal.

LES OMBRIÈRES AU SEIN DU TERRITOIRE

Le projet se localise sur 3 départements et 15 communes. Il concerne 49 propriétaires et 26 exploitants. Environ 50 sites d'études pour des installations de 3-4 ha en moyenne (soit un maximum de 160 ha) se répartissent de la manière suivante :

St Amans du Pech (1 zone)

St Beauzeil (8 zones)

Roquecor : (3 zones)

Vailleilles (2 zones)

Anthé (1 zone)

Courbiac (2 zones)

Masquières (2 zones)

Montaigu de Quercy (1 zone)

Thézac (1 zone)

Tournon d'Agénais (1 zone)

Floressas (2 zones)

Mauroux (6 zones)

Montcuq-en-Quercy-Blanc (2 zones)

Porte du Quercy (10 zones)

Sérignac (8 zones)

LES OMBRIÈRES ET LE PAYSAGE

L'insertion d'ombrières agrivoltaïques au sein d'un territoire amène à une évolution des paysages. L'ampleur du projet et cette structure inédite impliquent de positionner le paysage au cœur des études.

Un partenariat a été établi avec l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage afin de comprendre les enjeux du territoire à différentes échelles de temps et d'espace, de qualifier les futurs paysages et d'accompagner TSE dans la création d'un projet de territoire.

Le bureau d'étude paysager prend la suite de cette analyse paysagère afin d'identifier les enjeux, recenser les sensibilités et faire des préconisations. Ces recommandations permettront ainsi de définir et de concevoir un projet cohérent et partagé (choix des sites d'implantation, aménagement des ombrières, mesures).

La dimension paysagère se traduit également par la prise en compte des perceptions des habitants du territoire, d'où la volonté de TSE de mener une démarche de concertation.

LES DIMENSIONS ÉNERGÉTIQUES ET FINANCIÈRES DES OMBRIÈRES

Dans un contexte de crise énergétique, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, fixant les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de l'énergie afin d'atteindre les objectifs de politique énergétique définis par la loi (44 GwC d'ici 2028), est d'autant plus cruciale.

Le projet d'ombrières agrivoltaïques du Quercy participe à cette politique avec une puissance maximum de 120 MWc. La production estimée pourrait ainsi couvrir la consommation annuelle d'environ 68000 habitants.

Le projet sera accepté par les autorités compétentes uniquement si la démonstration est faite que les revenus agricoles ne sont en rien détériorés par l'implantation des ombrières : une véritable co-activité est exigée.

Le développement et l'installation des projets agrivoltaïques ne disposent, à ce jour, d'aucun soutien financier de l'Etat. Il est intégralement financé via des investissements privés, dont 75% sont d'origine française et/ou européenne, et des prêts bancaires.

Enfin, le projet génère des retombées de taxes pour les communes, les communautés de communes et les départements.

Ce projet contribue à l'objectif de la France d'atteindre en 2050 la neutralité carbone, objectif qui nécessite au niveau national l'installation pour l'énergie solaire d'une capacité de production de 2 à 7 GW par an.

Le projet s'inscrit au sein de la trajectoire nationale visant la sécurité d'approvisionnement et d'indépendance énergétique.

